



Communiqué

Le 6 septembre 2023

Lutte contre la pauvreté et inflation : Les associations ne pourront pallier un manque de soutien structurel aux plus fragiles

Face aux alertes répétées des associations de solidarité sur leurs difficultés à faire face à la demande croissante des personnes en situation de vulnérabilité dans un contexte d'inflation, l'Uniopss appelle les pouvoirs publics à agir de manière globale et structurelle.

L'annonce faite par le président des Restos du Cœur, le 3 septembre dernier, du risque de ne plus pouvoir accueillir l'ensemble des demandes d'aide alimentaire du fait de l'inflation, et les réponses quasi-immédiates qui ont été apportées appellent plusieurs remarques.

La première est que, **contrairement à ce qui parfois présenté, la pauvreté augmente dans notre pays.** L'accroissement des recours à l'aide alimentaire (+20 % pour les Restos du Cœur, entre +20 % et +40 % pour le Secours populaire, +7 % pour le Croix-Rouge) démontre bien que, si le taux de pauvreté n'augmente pas, ses modalités de calcul ne rendent pas compte d'un appauvrissement de la population et de l'urgence sociale pour les plus vulnérables.

La seconde remarque repose sur la rapidité des réponses publique et privées. Dans la journée même de l'annonce de l'association, le gouvernement a fait savoir qu'une enveloppe de plusieurs millions d'euros supplémentaires serait débloquée pour les Restos du Cœur. À la suite, la générosité de « grands donateurs » privés a été sollicitée et plusieurs ont répondu immédiatement par des engagements personnels ou dans le cadre de leur entreprise.

Il faut saluer le budget public mis à disposition et les montants de dons privés qui se chiffrent au total à plusieurs dizaines de millions d'euros : ils sont à la hauteur du travail remarquable et essentiel que font les Restos du Cœur. Néanmoins, d'autres associations, pour ne pas dire toutes celles qui agissent dans le champ des solidarités tirent, pour les mêmes causes, le signal d'alarme sur leur situation.

L'Uniopss rappelle depuis des mois que l'inflation a un double effet cumulatif : sur la situation des personnes fragiles socialement et sur l'équilibre financier des associations qui les accompagnent. C'est particulièrement vrai dans le champ de la lutte contre l'exclusion, mais tout le champ des solidarités le subit.

*Si, après l'emballement, on passe rapidement à autre chose,
alors, pour les personnes concernées, le plus dur restera toujours à venir.*

D'ici deux semaines, le Pacte des solidarités qui sera enfin présenté, doit être l'occasion de définir des réponses structurelles de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. C'est un choix de société qui doit

être assumé par l'État, par les collectivités territoriales comme par l'ensemble de la nation. Un choix conforme aux engagements collectifs qui figurent dans notre Constitution : « *Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.* » Aller à l'inverse ou même, ne répondre de manière conjoncturelle qu'aux urgences, risquent de créer plus de fractures dans la société, ainsi que des replis sur soi par manque de confiance dans la parole publique.

Il y a urgence pour les personnes vulnérables comme pour les réseaux associatifs, leurs bénévoles et leurs professionnels, souvent épuisés par l'ampleur des tâches à accomplir, les crises à juguler et le manque de reconnaissance.